Quarante-deuxième Année — N° 156 | UN NUMÉRO : 15 CENTIMES | SAMEDI 5 JUIN 1897.

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :

ROUBAIX-TOURCOING. . . TROIS MOIS. . . 13 fr. 50. . . SIX MOIS . 26 fr. . . UN AN. . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . . TROIS MOIS. 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, rue Neuve, 17. - Tourcoing, rue des Poutrains, 42
Directeur-Propriétaire : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis envoyées par les puissances aux ambassadeurs en Turquie, instructions qui serviront de base à la conférence tenue par eux, aujourd'hui, à Constantinople.
à PARIS chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. —
à BRUXELLES, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 4 JUIN 1897

LA GRÈVE GÉNÉRALE AJOURNÉE

Il y a eu lutte hier au Conseil municipal de Paris entre les allemanistes et les guesdistes. La victoire est restée à ces derniers. Voici à quelle occasion.

Quelques députés avaient pensé donner à la Bourse du Travail une réunion à laquelle seraient convités tous les syndicats à l'effet de réunir les cotisations nécessaires à la création d'un journal qui deviendrait l'organe exclusif du Parti ouvrier.

Le gouvernement, jugeant avec quelque apparence de raison que la Bourse du Travail n'était pas faite pour ce genre de manifestations, interdit la réunion projetée.

Naturellement, le Conseil municipal saisit l'occasion d'interpeller le préfet de la Seine et, naturellement, le débat primitif ne tarda pas à se généraliser.

Après avoir réédité les mêmes critiques, qui déjà avaient été émises à propos de l'interdiction de la conférence Tom Mann, est intervenu un ordre du jour invitant le Conseil à émettre un voeu en faveur de la grève générale des ouvriers du monde entier. Cet ordre du jour émanait du clan allemaniste, car la seule différence qui sépare les allemanistes des guesdistes, c'est que les premiers tiennent pour la grève générale immédiate, tandis que les seconds ont quelque méfiance à l'égard de ce procédé révolutionnaire.

« Je voterai contre cette proposition, a dit un des chefs du parti guesdiste, non pas parce que je suis l'ennemi de la grève générale pas plus que de toute autre mesure révolutionnaire, mais parce que la proposition représente la grève générale comme moyen d'arriver à la solution. Or, il ne faut pas pousser les ouvriers à s'absorber dans une seule idée, à ne viser qu'un seul but en méprisant les autres armes qu'ils ont entre les mains. »

Bref, la grève générale immédiate a été repoussée à une immense majorité. Mais les allemanistes ne sont pas hommes à se décourager et nous serions bien étonnés si d'ici à très peu de temps ils n'essayaient pas de prendre leur revanche.

LA COMMISSION DU BUDGET

Paris, 3 juin. — La nouvelle commission du budget s'est réunie aujourd'hui, sous la présidence de M. Vogeli, doyen d'âge. Elle a procédé immédiatement à l'élection de son bureau.

Le bureau

C'est M. Delombre qui, comme nous l'avions fait prévoir, a été réélu président. Il a obtenu 25 voix sur 30.

MM. Maurice Lebon, Krantz et Charles Roux ont été élus vice-présidents.

Les quatre postes de secrétaire ont été donnés à MM. Chaudey, Laroze, Lasserre et Lhopiteau.

Les radicaux ne sont représentés dans le bureau que par ce dernier.

Discours du Président

M. Vogeli a prononcé une courte allocution, puis M. Delombre a pris possession du fauteuil et a prononcé un discours dont voici les passages essentiels.

Il a commencé par rendre hommage à l'ancienne commission, remarquable, a-t-il dit, par son esprit de travail et son souci de l'ordre financier et de l'indépendance du contribuable ; il a ajouté :

« Heriers de ses travaux, espérons que, plus heureux qu'elle, nous pourrons épargner au pays l'expédient des douzièmes provisoires. Le budget de l'année 1898 se présente dans des conditions qui semblent devoir permettre, sans que rien soit abandonné des contrôles nécessaires, une prompte élaboration des rapports.

L'oeuvre de la réforme fiscale ayant fait l'objet de projets de loi spéciaux, qui vont être en état d'être discutés par la Chambre, vous allez pouvoir vous consacrer immédiatement à l'examen des recettes et des dépenses.

« Faire un budget qui n'ait d'autres prétentions que d'être un budget véritable, c'est-à-dire sincère, clair, d'où toutes les dépenses injustifiées soient bannies, où tous les services utiles, et ceux-là seulement, aient leur dotation assurée, et où elle se soit par des ressources normales, un budget dont l'équilibre se trouve garanti par la prudence des évaluations de recettes, la réalité des réserves d'amortissement, la sagesse et la modération de l'impôt, ménager à l'Etat un tel budget, que serait-ce, messieurs, sinon collaborer de la façon la plus efficace à l'essor du crédit public, au développement des forces vives du pays, à la grandeur nationale ?

» Vous sera-t-il donné d'atteindre à cet idéal ? Tous ici, Messieurs, nous nous y efforcerons du moins en fidèles serviteurs de la démocratie et de la République. »

Les rapporteurs spéciaux

La commission a ensuite procédé à la répartition des rapports spéciaux; en voici l'affectation : Finances, M. Journet; affaires étrangères, M. Thomson; justice, M. Renault-Morlière; intérieur, M. Lasserre; services pénitentiaires, M. Jules Legraud, par 19 voix contre 9, à M. Mougeot; Algérie, M. Chaudey; guerre, M. Boudenoot; marine, M. de Kerjégu;

Instruction publique, M. Bouge; beaux-arts, M. Berger; cultes, M. Sauzet; commerce, M. Charles Roux; postes et télégraphes, M. Vogeli; colonies, M. Riotteau, par 23 voix contre 7 à M. Bazille, radical; agriculture, M. Lavertujon; travaux publics, M. de Lasteyrie; monnaies et médailles, M. Cros Bonnel ; Imprimerie nationale, M. Bozérian ; Légion d'honneur, M. Graux ; Invalides de la marine, M. Armez; caisses d'épargne, M. Fouquet (droite) ; Ecole des arts et manufactures, M. Laroze ; chemins de fer de la Réunion, M. Bertrand ; chemins de fer de l'Etat, M. Gruet.

On voit que la plupart des rapports ont été donnés à ceux des commissaires réélus qui se les étaient vus attribuer l'an dernier.

Le rapporteur général

La commission a ensuite procédé à l'élection de son rapporteur général; M. Krantz a été réélu par 25 voix; il a donné, en conséquence, sa démission de vice-président; il a été remplacé, en cette qualité, par M. Georges Berger.

Projets divers

Le président a ensuite donné connaissance à la commission de divers projets renvoyés à la commission du budget. Il donne aussi lecture d'une lettre par laquelle M. Lockroy demande à être entendu sur les crédits spéciaux relatifs à la marine. M. Lockroy sera entendu la semaine prochaine.

M. Millerand rappelle que, samedi dernier, M. Darlan, répondant à M. Goblet, a dit, pour justifier l'ouverture de crédits relatifs à la cérémonie de Notre-Dame, qu'un crédit analogue avait été payé en 1887, lors de la catastrophe de l'Opéra-Comique, sur le budget de l'instruction publique. Il demande que le rapporteur examine s'il y a lieu de procéder de la même manière.

DANS LES THÉATRES DE PARIS

On s'en est donné mercredi soir.

D'abord, au Gymnase, une comédie de M. Capus intitulée *Rosine*, que presque tout le monde déclare parisienne et brillante ... Elle conclut naïvement à l'*union libre*.

Au Nouveau-Théâtre, une pièce royaliste : *Ton Droit ! Ton Roi !* œuvre de MM. Lesaulx et Fontaine, s'est passée au milieu de manifestations opposées.

Sur une scène du quartier des Ternes, M. de Chirac a essayé de recommencer les scandales qui lui attirèrent il y a deux ou trois ans, une flétrissure presque générale. Cette fois encore les journaux les moins portés à s'effaroucher déclarent que le prétendu naturalisme de M. de Chirac est une ignominie.

A Montmartre, c'est surtout la censure qui a été bafouée. M. Méténier a employé un procédé original pour faire jouer une pièce interdite, *Mademoiselle Fifi*. Les motifs de l'interdiction étaient l'emploi de l'uniforme allemand pour certains personnages et aussi le milieu où se passe l'intrigue.

Vers minuit, comme on venait de terminer une autre comédie, M. Méténier a paru sur la scène du Grand-Guignol. Il a annoncé qu'il avait loué la salle et que Mademoiselle Fifi allait être représentée gratuitement, le théâtre étant transformé en lieu de réunion privée. Les spectateurs n'avaient plus qu'à donner leur nom; ce qu'ils ont fait avec plaisir. S'ils ont applaudi la pièce, on le devine.

Un commissaire de police, introduit tout bourgeoisement, a verbalisé. La loi et le gouvernement font, en cette occasion, des figures peu imposantes. C'est le théâtre qui règne chez nous, mais il pourrait, sans trop tarder, être victime de ses excès, qui sont parfois bien grands.

L'INCENDIE DU BAZAR DE LA CHARITÉ

Les disparitions

Paris, 3 juin. — Nous disions hier que, sur les quinze disparitions qui lui ont été signalées, M. le juge d'instruction en a retenu huit paraissant particulièrement sérieuses. Sur la demande de M. Prélat, commissaire de police du quartier des Champs-Elysées, il a chargé le docteur Socquet de procéder à l'examen des nouveaux ossements découverts parmi les ruines du Bazar de la Charité. Il se pourrait, en effet, que ces débris fussent ceux des victimes non encore identifiées, et M. Socquet a précisément pour mission d'étudier si ces restes humains n'ont pas appartenu aux cadavres déjà inhumés, ou bien s'ils proviennent des nouvelles victimes signalées à M. Bertulus.

En attendant que le médecin légiste se soit prononcé, les os ont été déposés dans une bière qui a été apportée par les soins des pompes funèbres rue Jean-Goujon et qui demeure placée à l'abri d'une tente, sur le terrain où s'élevait le Bazar de la Charité.

D'autre part, M. Bertulus a convoqué à son cabinet un certain nombre de témoins qui lui avaient au préalable adressé des déclarations de disparition, afin de rechercher, en procédant par élimination, l'identité des trois corps carbonisés et méconnaissables qui se trouvent toujours dans les appareils frigorifiques de la Morgue.

Pour quelques-unes de ces disparitions, le doute est permis, aucun témoignage n'ayant établi que certaines de ces personnes signalées comme disparues se trouvaient au Bazar de la Charité lors de la catastrophe. Trois seulement, — et il ne reste que trois corps à la Morgue, — ont été vues rue Jean Goujon avant et pendant l'incendie. Ce sont, comme nous le disions hier, Mlle Chabod, Mme Bouvyer et Mme Halbery.

Ce n'est qu'après avoir procédé à ces dernières formalités que M. Bertulus, d'accord avec le parquet, délivrera le permis d'inhumer.

Le million anonyme

En réponse à la note du *Figaro*, que nous avons reproduite il y a quelques jours, le *Gaulois* publie les lignes suivantes :

« Après avoir attribué à la baronne de Hirsch, puis à Mme de Laubespin, puis, une première fois, à Mme Lebaudy, le don anonyme de près d'un million fait au Bazar de la Charité, voici que, pour la seconde fois, on déclare que Mme Lebaudy est vraiment et certainement la généreuse donatrice.

» Une seule chose est vraie et certaine, c'est qu'on ignorera toujours le nom de la personne qui a fait aux pauvres ce magnifique présent.

» Pourtant, les amateurs d'aventureuses précisions ne sont pas avares de détails apocryphes. D'après eux, le deuxième versement aurait été fait, hier, sous la forme d'un chèque portant la signature de Mme Lebaudy

» Le malheur, et la vérité, c'est qu'il n'y a pas plus eu de deuxième versement que de chèque.

» Le premier versement a été fait, sous la forme de trois cent mille francs en billets de banque, sur le bureau même de M. de Mackau.

» Le second versement, qui n'est pas fait encore, sera fait après-demain, 5 juin, dans les mêmes conditions ».

Les médailles du tsar

Paris, 3 juin. — L'ambassadeur de Russie vient de faire remettre au président de la République dix médailles de sauvetage en or et dix en argent, que S. M. l'empereur a tenu à mettre à la disposition personnelle de M. Félix Faure, en le priant de les décerner lui-même aux personnes qui lui paraîtraient les plus méritantes parmi celles qui se sont le plus signalées par leur courage lors de l'incendie de la rue Jean-Goujon.

Les sauveteurs du Bazar de la Charité reçus à l'Hôtel-de-Ville

Paris, 3 juin. — Le conseil municipal de Paris a reçu cet après-midi solennellement les sauveteurs du Bazar de la Charité.

Le nombre de ces sauveteurs croît à vue d'œil. Il n'y en avait pas moins cet après-midi à l'Hôtel-de-Ville de 358.

Les 358 sauveteurs, tous médaillés d'ailleurs, ont entendu les souhaits de bienvenue et les félicitations du préfet de la Seine, du président du conseil municipal et même du préfet de police. Après quoi un lunch abondant leur a été servi.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du jeudi 3 juin 1897

Présidence de M. Henri Brisson, président

La séance est ouverte à deux heures vingt.

LE PRIVILÈGE DE LA BANQUE DE FRANCE

M. Georges Cochery, ministre des finances, a la parole.

Il s'étonne que ceux qui se prétendent les ennemis de tout monopole veuillent précisément créer une Banque d'Etat qui aurait le monopole des escomptes. Et il énumère tous les services rendus par la Banque de France.

L'orateur parle ensuite du rôle de la Banque en 1871 : il lit, à ce sujet, un grand nombre de pièces et de documents ; les socialistes ne cessent de l'interrompre et de pousser des cris furieux.

Sur un mot de M. Cochery qui est un peu vif à l'adresse de M. Pelletan, les clameurs redoublent; toute l'extrême gauche invective le ministre des finances.

M. MILLERAND. — Parlez nous de votre ami, M. Reille.

M. COCHERY. — Ce n'est pas à vous, monsieur, de nous parler de je ne sais quelles ententes avec je ne sais qui.

M. MILLERAND. — Pas d'insinuations, je vous prie; expliquez-vous clairement. (Bruit prolongé.)

M. BRISSON. — Mais, messieurs!... je fais appel à la dignité de la Chambre.

M. COCHERY. — En tout cas, ce n'est pas la Commune... (Exclamations de fureur à l'extrême gauche.)

M. FABEROT. — La Commune a sauvé la République. (Tumulte et exclamations.)

M. BRISSON. — Je ne permettrai pas l'apologie d'un crime; M. Faberot, je vous rappelle à l'ordre.

M. Cochery termine en faisant l'éloge de la Banque de France, qui est notre plus sûr trésor de guerre. (Vifs applaudissements au centre.)

M. PELLETAN. — Je proteste contre la légende créée par nos adversaires et contre les paroles de M. Cochery. Qu'il veuille bien expliquer ses insinuations.

M. COCHERY. — Dites-nous avec qui vous avez renversé Ferry et Gambetta. (Très bien au centre.)

M. JAURÈS. — Gambetta a été renversé avec l'aide de Ferry. (Rires.)

M. PELLETAN. — J'ai été l'ami de Gambetta, mais je n'ai pas toujours été celui de sa politique. Du reste, en renversant Gambetta, nous étions avec M. Ribot. (Exclamations).

M. Ribot fait un geste de dénégation.

M. PELLETAN. — Vous étiez du moins avec nous dans les préliminaires de l'attaque.

Une voix à gauche. — Comme samedi dernier!

M. PELLETAN. — En 1870 toute la France, sauf la Banque, était derrière Gambetta. Je regrette qu'un ministre des finances de la République ait fait l'apologie d'un acte pour lequel on peut plaider les circonstances atténuantes, mais qui n'en est pas moins un acte de trahison envers le pays. (Double salve d'applaudissements à gauche).

M. COCHERY. — Des précautions ont été prises pour l'avenir. Il y a des choses qui touchent à la défense nationale et que nous ne pouvons divulguer.

L'orateur insiste sur le rôle de la Banque en 1870 : Jamais le gouvernement n'a manqué d'argent et la Banque a fait son devoir. (Protestations furieuses à l'extrême gauche).

M. CROS-BONNEL. — Le gouvernement devrait favoriser la création de banques agricoles. Ces banques seraient subventionnées par l'Etat.

M. BRISSON. — J'ai reçu de M. Viviani la motion suivante : « La Chambre, résolue à substituer à la Banque de France une Banque Nationale, renvoie le projet à la commission. »

La discussion générale est close.

L'élection de M. d'Aillières est validée et la séance est levée à 6 heures 05. Séance demain.

SÉNAT

Séance du jeudi 3 juin 1897

Présidence de M. LOUBET, président

La séance est ouverte à 2 heures 15.

LA SUPPRESSION DES OCTROIS

L'ordre du jour appelle la première délibération sur les propositions de loi relatives à la suppression des octrois et à la suppression des taxes d'octroi sur les boissons hygiéniques.

M. LE PRÉSIDENT. — L'urgence ayant été déclarée à la Chambre des députés, je dois consulter le Sénat à cet égard.

M. BARDOUX, rapporteur. — La commission ne la demande pas.

L'urgence n'est pas déclarée.

Discours du rapporteur

M. Bardoux, rapporteur, rappelle par quelles phases a passé la question, puis, examinant la situation financière des communes, se demande s'il est possible de leur imposer une nouvelle charge.

La commission a procédé à une enquête. De l'ensemble des documents qu'elle a recueillis il résulte que les maires consultés se déclarent théoriquement favorables à la suppression des octrois, mais que tous sont très embarrassés de savoir par quoi on les remplacerait.

Alors est apparue, dans les dépositions, une doctrine tout à fait nouvelle. Le maire de Lyon, M. le docteur Gailleton, déclare que, pour faire des réformes sérieuses dans les octrois, il faut que l'Etat abandonne une partie de la matière imposable. C'est le système belge. Pouvons-nous imiter la Belgique et constituer un fonds communal? C'est impossible.

D'autre part, la commission, repoussant d'autres propositions aussi inacceptables, a estimé qu'elle devait laisser aux communes la faculté qu'elles possèdent déjà et qu'elle ne pouvait pas les charger obligatoirement.

En ce qui concerne les boissons hygiéniques, il nous a fallu tenir compte d'éléments divers, notamment de la réforme de la loi sur l'alcool. Nous avons fait étudier par l'administration des contributions les taxes que nous voulions substituer à l'impôt d'octroi sur les boissons hygiéniques et nous sommes arrivés à cette conviction qu'il était impossible de le supprimer complètement.

Le résultat de la réforme serait de trouver un milliard d'impôts nouveaux ; c'est pour cette raison que la commission n'a pu faire disparaître complètement les droits d'octroi sur les boissons hygiéniques, mais elle les a diminués d'une façon importante.

Nous avons remplacé les 16 millions, dont nous avons dégrevé les communes à octroi, par une taxe sur l'alcool et par une licence sur les débitants. La ville de Paris est soumise à un régime spécial, ce qui fait, en résumé, que la commission propose un dégrèvement de 53 millions sur les boissons hygiéniques. (Applaudissements).

La discussion générale est close.

Sur l'article 1er portant suppression totale facultative et suppression partielle obligatoire, MM. Busselli, Monis et Morest présentent des amendements qui sont repoussés.

L'article 1er est adopté, ainsi que les articles 2 et 3.

La première partie de l'article 4 est adoptée, la deuxième partie est réservée.

L'article 5 est adopté ainsi que l'article 6.

L'article 7 est adopté.

La suite de la discussion est renvoyée à vendredi. La séance est levée.

NOUVELLES DU JOUR

Une interpellation sur la fermeture du « Grand-Guignol »

Paris, 3 juin. — La préfecture de police a fait fermer un cabaret-théâtre de Montmartre nommé le *Grand-Guignol*, à la suite d'une représentation d'une pièce interdite par la censure.

M. Bouyba, le nouveau député de l'Yonne, auparavant connu comme chansonnier sous le pseudonyme de Maurice Boukay a dit au ministre de l'intérieur qu'il interpellerait sur les mesures prises contre la liberté de l'art.

Trois mineurs ensevelis et trouvés morts dans un puits à Saint Etienne

Saint-Etienne, 3 juin. — Les nommés Graille, Gouverneur, Coulon, mineurs, ont été ensevelis ce matin par un éboulement au puits Mars. Les cadavres ont été retirés après deux heures de travail. M. Graille laisse deux enfants en bas âge, et Coulon a un fils et une fille âgés d'une vingtaine d'années.

Les cadavres ont été transportés à l'hôpital.

Un autre éboulement s'est produit ce matin à la Mine aux ameurs à Monthieux.

Deux mineurs ont été pris sous les décombres; ils ont pu être dégagés sains que leurs jours soient en danger.

La question antisémite en Algérie

Paris, 3 juin. — Dans une lettre qu'il adresse à M. Drumont et que publie la *Libre Parole*, M. Ier, conseiller municipal d'Oran, proteste, avec violence, contre la répression qui suivit les troubles antisémites de ces jours derniers. Tandis que les Français, simplement armés de bâtons, sont jetés au secret, dit-il, les juifs sur lesquels on a trouvé des revolvers et des poignards sont relaxés. Quarante-deux jeunes Espagnols ont été expulsés.

M. Ier raconte, en outre, que le président du tribunal des flagrants délits, un sieur Patrimonio marié à une juive, a répondu à un avocat demandant un renvoi à huitaine : « C'est bien, je vous l'accorde, mais le prévenu ne perdra rien pour attendre».

Violents orages dans l'Yonne

Auxerre, 3 juin. — De violents orages ont ravagé plusieurs communes du Sud-Est de notre département. Les céréales sont hachées. Des grêlons gros comme des noix ont détruit la plupart des fruits.

Un incendie à Berlin. — Dix pompiers victimes

Un mort

Berlin, 3 juin. — Le feu a pris, la nuit dernière, dans les ateliers de la fabrique berlinoise de produits chimiques de Shering, par suite de l'explosion d'une bonbonne d'acide nitrique, qui en fit éclater d'autres. Les produits chimiques en brûlant ont développé des vapeurs pernicieuses qui ont rendu très malades dix pompiers; l'un d'eux est déjà mort.

Une émeute en Italie

Paris, 3 juin. — La *Petite République* de demain publie la dépêche suivante :

« Milan, 3 juin. — Des paysans se sont révoltés à Herbuteo, dans la province de Brescia, et ont essayé d'incendier la maison communale. Les carabiniers ont d'abord été repoussés et forcés de remettre en liberté un paysan arrêté. Des renforts leur ont permis de rétablir l'ordre. Quinze arrestations ont été maintenues. »

L'armistice en Epire et en Thessalie

Athènes, 3 juin. — L'armistice général a été signé aujourd'hui en Epire. Voici la teneur du protocole :

« Imaret, 3 juin, 10 heures soir. — Les majors Soutzo et Vakaloglou pour la Grèce, Mustapha-Bey et Salik-Bey pour la Turquie, déclarent d'un commun accord que, conformément aux documents signés à Imaret, le 19 mai, les conditions de l'armistice sur terre et sur mer restent les mêmes pendant toute la durée des négociations de paix.

» Un armistice pareil a été signé avec l'armée de Thessalie. » (*Suivent les signatures.*)

Une lettre du roi de Grèce au czar

Vienne, 3 juin. — On mande d'Athènes à la *Correspondance politique* que les relations entre les cours d'Athènes et de St-Pétersbourg, qui avaient été rompues, se trouvent rétablies par une lettre que le roi de Grèce vient d'adresser à Nicolas II.

Le roi exprime à l'empereur sa gratitude la plus sincère pour son intervention en faveur de l'armistice, et lui demande d'obtenir pour la Grèce une paix qui n'imposerait pas à ce pays des sacrifices au-dessus de ses forces.

Les outrages aux bonnes mœurs

Nous avons dit que la commission sénatoriale chargée d'examiner le projet relatif à la répression des outrages aux bonnes mœurs avait adopté une rédaction aggravant les sévérités du projet. La commission accepte la peine de un mois à deux ans d'emprisonnement pour les délits visés par le projet, mais elle fixe l'amende de 100 à 5000 au lieu de 16 à 3.000 francs, que propose le gouvernement.

Enfin, le projet maintenait l'exception contenue dans la loi de 1882 en faveur du livre et ne comprenait pas ce dernier dans les objets de délit ; la commission a supprimé cette exception en retranchant dans l'énumération proposée, à savoir : dessins, gravures, écrits, imprimés, etc., les mots « autres que le livre ».

Le Dr Grenier en posture burlesque

Paris, 3 juin. — Un incident comique s'est produit cet après-midi, à 4 h., devant la Chambre. Le Dr Grenier, le fameux député musulman de Pontarlier, qui continue à procéder quotidiennement à ses ablutions dans la Seine, avait commencé à se dévêtir et, après avoir enlevé son burnous et son turban, les avait déposés sur le quai près de lui ; il s'agenouillait et commençait ses prières quand un maraîcher passant, s'emparant du turban, en coiffa le député jusqu'aux yeux. Le Dr Grenier poussa des cris d'orfraie. On vint à son secours et le gamin fut arrêté, mais sur la demande du député musulman lui-même, il a été relâché.

Les agriculteurs de France

Paris, 3 juin. — Une délégation de la Société des agriculteurs de France, composée de MM. le marquis de Vogüé président; Ch. Ayllies, secrétaire général; de Monteault, marquis de Barbentane, Teissonnière, vice-présidents; le comte de la Bouillerie, le comte de Saint-Quentin, député; H. Murel, J. Le Conte, etc., a présenté hier, au président du conseil, l'ensemble des vœux des agriculteurs émis pendant la dernière session, en insistant plus particulièrement sur ceux qui concernent la réforme des contributions directes actuellement soumise à la Chambre, les admissions temporaires de blés, la représentation de l'agriculture et les tarifs de transport des blés par voie ferrée.

M. Méline a fait le plus gracieux accueil à la délégation et a promis de prendre ces vœux en sérieuse considération.

Réunion du conseil de cabinet

Paris, 3 juin. — Les ministres se sont réunis ce matin en conseil de cabinet, au ministère de l'agriculture, sous la présidence de M. Méline.

LES ÉVÉNEMENTS D'ORIENT

Le conseil s'est occupé des affaires d'Orient, et M. Hanotaux a donné connaissance au conseil des instructions envoyées par les puissances aux ambassadeurs en Turquie, instructions qui serviront de base à la conférence tenue par eux, aujourd'hui, à Constantinople.

LES FÊTES DE SAINT QUENTIN

Le président de la République sera accompagné dans son voyage à St-Quentin, lundi prochain, par le président du conseil, ministre de l'agriculture, le ministre des affaires étrangères et le ministre de la guerre.

Notre marine

Paris, 3 juin. — On lit dans le *Journal* :

« Est-il vrai qu'il y ait à la Ciotat un dépôt de matériel de guerre, à destination spéciale, dont la manutention est confiée à un entrepreneur et à des ouvriers de nationalité étrangère ?

» Si le fait que l'on nous révèle est exact, il nous aura enfin certainement de le signaler au ministre de la marine pour que, par un ordre immédiat, le service de cet important dépôt soit remis à des Français »

La grève de la Grand'Combe

La Grand'Combe, 3 juin. — A son retour, le gréviste Lasserre, qui vient de terminer ses trente jours de prison, a été accueilli, hier, par une manifestation.

Des bouquets lui ont été offerts à la gare où la foule attendait. Il a été accompagné à son domicile aux cris de : « Vive Lasserre ! Vive la République ! »

Deux manifestants ont été arrêtés.

Une réunion qui devait avoir lieu au cercle socialiste a été dissoute.

Le procureur de la République et le sous-préfet arrivèrent à la Grand'Combe vers neuf heures du soir. Une pierre fut lancée contre le sous-préfet qui fut atteint à l'oreille gauche. La blessure est sans gravité.

Hier dans la journée, cinq grévistes ont été arrêtés pour différents délits envers la gendarmerie : ils seront jugés ce soir.

Les esprits sont très surexcités. Cependant il y a eu hier 1,670 rentrées d'ouvriers du fond.

La suppression du traitement de l'évêque de Clermont-Ferrand

Clermont-Ferrand, 3 juin. — On annonce que le traitement de l'évêque de Clermont-Ferrand sera supprimé à partir du 15 juin prochain.

Comme on le sait, cette mesure est prise à cause d'une lettre de l'évêque, protestant contre le droit d'accroissement.

Les suites d'une opération

Un médecin condamné pour homicide par imprudence

Pau, 3 juin. — Le tribunal correctionnel a condamné le docteur Lassalette, à deux mois de prison et à 500 francs d'amende, pour homicide par imprudence, à la suite de la mort d'une dame qu'il avait opérée d'un fibrome sans avoir pris les précautions requises pour ce genre d'opérations.

Les vieux habits de M. Le Royer

On vient de vendre aux enchères publiques les vêtements de cérémonie, robes de chambre, pantalons, gilets, chapeaux et gants ayant appartenu à M. Le Royer, ancien président du Sénat.

L'adjudication a eu lieu dans l'appartement même qu'occupait le vieil homme politique.

Un garçon de restaurant du quartier Latin a fait, entre autres, l'acquisition de trois habits presque battant neufs pour la modique somme de onze francs.

Sic transit gloria mundi...

Violent orage

Châlons-sur-Marne, 3 juin. — Un orage épouvantable a éclaté, cette nuit, sur Vitry-le-François et les environs. Des grêlons gros comme des noix, ont brisé des milliers de vitres et ravagé des récoltes.

Les dégâts sont considérables à Vitry-le-François et particulièrement dans les bâtiments de la gare et de la sous-préfecture.

Empoisonnés par des sardines

Toulon, 3 juin. — Quatre sergents et un adjudant du 83e régiment d'infanterie de marine ont été empoisonnés hier soir, à la cantine, par des sardines en conserve.

Grâce aux soins qui leur ont été prodigués par un médecin des équipages de la flotte, les sous-officiers ont pu être sauvés. Les malades sont en traitement à l'infirmerie régimentaire. Une enquête est ouverte.

Barque qui coule

Vesoul, 3 juin. — Hier soir, à neuf heures, près de la gare, une barque contenant sept personnes a coulé dans le Durgeon, profond en cet endroit de quatre mètres.

Malgré la rapidité des secours une femme Hebiez, âgée de vingt-trois ans et sa fille, âgée de trois ans, n'ont pu être sauvées.

Un cataclysme de vingt mille francs

Un soldat d'Afrique du dernier convoi arrivé à Naples fut trouvé porteur de vingt billets de mille livres tous marqués de sang. On crut d'abord qu'il les avait volés sur le champ de bataille, mais le soldat expliqua ainsi la provenance :

Après la bataille d'Adoua, les Abyssins s'emparèrent du contenu d'une caisse trouvée sur le champ de bataille, ils se partagèrent entre eux les pièces d'or et d'argent et commencèrent à brûler les billets de banque.

Le prisonnier italien, étendu à terre près de là, blessé, se traîna vers le groupe des Abyssins et leur assura que ces papiers étaient des images miraculeuses qui, appliquées sur les blessures, les guérissaient. Et pour démontrer la vertu de ces papiers à vignettes, il s'en appliqua promptement une vingtaine sur ses blessures. Les Abyssins l'imitèrent.

C'est ainsi que le soldat italien, pas bête, resta possesseur des vingt billets de mille.

A la recherche d'un trésor

On annonce de Trèves qu'on va entreprendre très prochainement des travaux pour découvrir un trésor caché dans la caserne St-Maximin, où était logé le 98e régiment de hussards.

BOURSE DE PARIS DU 4 JUIN

FONDS D'ETAT FRANÇAIS & ÉTRANGERS

Pr. cit.			Ouvert	Clôture
101 12	3 0/0	comptant	104 30	104 ..
104 19	3 0/0	terme	104 27	104 20
102 25	3 0/0	Amort. compt	102 ..	..
102 35	3 0/0	» terme	102 25	102 12
..	3 0/0	2 compt.	106 50	106 65
106 75	3 0/0	2 terme	106 82	106 70
91 ..	Emprunt Tonkin		91 75	..
416 50	Argentins		416	417 50
104 50	Autriche		104 75	..
66 10	Brésil		66 ..	..
106 25	Chine 4 0/0		106 50	106 25
..	Egypte unifiée		107 45	107 30
64 50	Espagne extér. compt		64 60	65 ..
63 95	— terme		63 90	63 90
95 25	Italien 5 0/0 comptant		95 15	95 10
95 20	— terme		95 95	95 30
..	Hongrois 4 0/0		105 ..	..
24 15	Portugais 3 0/0 compt		24 10	24 15
24 30	» terme		24 25	..
21 60	Turc (série 5) terme		21 75	21 75
..	Russe 4 0/0 1890		104 10	104 17
93 50	— 3 0/0 1891		93 30	93 90
..	— 4 0/0 1893		101 25	101 50
..	— 3 1/2 1895		..	..

OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER, DES VILLES ET DES CHEMINS DE FER (Cours au comptant)

Pr. cit.			Clôt.	Pr. cit.			Clôt.
59 ..	CRÉDIT FONCIER	Rons 1887	58 ..	482 ..	VILLE DE PARIS	Ardennes	487 ..
86 25		— 1888	86 25	485 ..		Est 3 0/0 anc.	480 ..
504 25		Commun. 1879	504 25	470 50		— nouv.	470 ..
400 ..		— 1880	404 ..	491 ..		Nord 3 0/0 anc.	492 ..
401 50		— 1891	402 25	..		Nord 2 1/2	..
512 ..		— 1892	..	495 ..		— nouv.	493 50
..		Foncières 1877	..	486 ..		Orléans 3 0/0 a.	481 50
464 ..		— 1879	462 75	481 50		— n.	481 50
460 ..		— 1883	470 ..	..		Orléans 2 1/2 0/0	456 ..
461 75		— 1885	463 75	463 ..		Ouest 3 0/0 anc.	482 ..
403 50		— 5e 1885	405 ..	478 25		— nouv.	475 ..
403 ..		F. 90 fr. p. 1895	403 ..	457 ..		Sud de France	.. ..
..		Obl. 1855-60 3 0/0	..	455 ..		Econom. 3 0/0	457 50
556 ..		— 1865 4 0/0	575 ..	403 75		Ville Lyon 1880	463 ..
433 50		— 1869 3 0/0	..	..		Marseille 1877	403 75
432 ..		— 1871 3 0/0	448 50	447 ..		Bordeaux 3 0/0	..
185 ..		— 1875 4 0/0	953 ..	474 ..		— 1880	457 25
263 ..		— 1876 4 0/0	585 ..	..		Montpellier 1896	625 ..
406 ..		— 1886 3 0/0	407 ..	502 50		Dette Tunis	502 50
103 ..		— 4 0/0	103 ..	..		P.-L.-M. lus. a	.. ..
392 ..		— 1892 2 1/2 0/0	392 75	..		— fus. n.	.. ..
..		— 4 0/0	101 50	..			

Bourse commerciale de Paris du 1 juin 1897

	Ouv.	Clôt.		Ouv	Clôt.		Ouv.	Clôt.
Alcool			**Avoines**			**Farines**		
Cour	30 ..	29 ..	Cour.	45 85	45 90	Cour.	45 85	45 85
Proch.	28 75	28 75	Proch.	45 90	45 85	Proch	46 65	46 65
J-Août	26 ..	26 ..	J-Août	45 65	45 75	M-Août	46 40	46 50
4 dern	25 75	25 75	4 dern	44 90	44 90	4 dern	46 60	46 65
Blés			4 nov.	44 90	44 90	4 nov.	46 60	46 65
Cour.	23 20	23 20	**Lin**			Corbeil	53 ..	53 ..
Proch.	23 40	23 40	Cour.	25 50	25 50	**Sucres**		
J-Août	23 25	23 25	Proch	25 75	25 75	Cour.	25 75	26 ..
4 dern	22 20	22 25	J-Août	26 ..	26 ..	Proch	26 ..	26 12
4 nov.	22 20	22 27	4 dern	27 50	27 50	M-Août	26 12	26 25
..	..	..	4 nov.	..	..	J-Août